



Modification de la franchise annuelle

Données personnelles

Nom	Prénom
Rue / no	NPA / localité
Téléphone	Date de naissance
E-mail	Numéro d'assuré

La franchise minimale s'élève à CHF 300.- par année civile pour les adultes dès 18 ans et à CHF 0.- pour les enfants. Tous les assurés ont la possibilité de choisir une franchise plus élevée. La franchise ne peut être modifiée que pour le début d'une année civile. La modification de la franchise doit être communiquée par écrit à la caisse jusqu'au 30 novembre.

Franchise annuelle actuelle CHF _____

Nouvelle franchise annuelle

Prière de cocher la variante désirée

Adultes	Réduction de prime	Réduction maximale de la prime par année
<input type="checkbox"/> CHF 300.-		
<input type="checkbox"/> CHF 500.-	10 %	CHF 140.-
<input type="checkbox"/> CHF 1000.-	25 %	CHF 490.-
<input type="checkbox"/> CHF 1500.-	35 %	CHF 840.-
<input type="checkbox"/> CHF 2500.-	43 %	CHF 1540.-
Enfants		
<input type="checkbox"/> CHF 0.-		
<input type="checkbox"/> CHF 200.-	25 %	CHF 140.-
<input type="checkbox"/> CHF 400.-	35 %	CHF 280.-
<input type="checkbox"/> CHF 600.-	43 %	CHF 420.-

Lieu / date

Signature